

Terrorisme international : un Toulousain pour coordonner la lutte



Jean-Paul Laborde est sous-secrétaire général des Nations Unies, directeur exécutif du Comité contre le terrorisme. C’est aussi un ancien élève de l’Université Toulouse 1 Capitole. Un parcours impressionnant, d’Auch à New-York. Interview.

Comprendre pour entreprendre : Le Comité contre le terrorisme existe depuis 10 ans. Quel est son rôle exact dans la lutte contre les réseaux terroristes internationaux dont l’activité semble croissante ?

Jean-Paul Laborde : Le Comité contre le terrorisme a deux missions principales : évaluer l’importance des menaces, en tirant parti des travaux de chercheurs répartis dans de nombreux instituts spécialisés à travers le monde, et par ailleurs, évaluer les capacités de lutte de chaque pays, aussi bien en matière d’action policière, de renseignement, de dispositif judiciaire, que de stratégie et de politique nationale...

Ces évaluations par pays se doublent de recommandations, pour des actions plus efficaces et en même temps respectueuses de l’Etat de droit et des Droits de l’homme. Nous sommes une sorte de « hub ». Nous diffusons les bonnes pratiques et nous alertons lorsqu’un pays se heurte à des difficultés, afin qu’il puisse se faire aider, par le FMI par exemple ou le **Groupe d’Action Financière** s’il s’agit de lutter contre le financement du terrorisme.

“ Des mouvements de fonds susceptibles de soutenir des groupements terroristes ”

Les cas sont très divers : une police des frontières insuffisamment équipée, un système de détection

des faux passeports inefficace, des mouvements de fonds susceptibles de soutenir des groupements terroristes, une législation non conforme en matière d’appel... La faiblesse d’un seul Etat peut avoir des conséquences sur l’ensemble de la sécurité internationale.

Avant de prendre ces responsabilités, vous avez mené une double carrière, au sein du système judiciaire français et au sein des Nations Unis. Quels sont les postes qui vous ont le plus marqué ?

J’ai des souvenirs très forts de la période pendant laquelle j’ai été procureur de la République à St Pierre de la Réunion. Les agressions sexuelles y étaient très nombreuses et les victimes

traitées de manière inadéquate. J'ai créé une procédure pour pouvoir les auditionner dans des lieux neutres afin de faciliter les plaintes. Cela a contribué à changer la situation. J'ai mené aussi un gros travail en matière de lutte contre la corruption. J'ai également en tête les responsabilités que j'ai pu avoir en tant que président de chambre, spécialisé dans les affaires pénales financières, à la Cour d'appel d'Aix en Provence. Nous couvrons un territoire très large de Menton à Marseille en passant par Nice, Toulon et Draguignan. Les pourvois en cassation ne touchant, en définitive qu'une infime proportion d'affaires, nos décisions avaient donc un impact important. Et nous étions confrontés à des turpitudes financières parfois difficiles à imaginer.

“ **Etat de droit et crime organisé** ”

Au sein des Nations Unies, j'ai été l'initiateur de la réfection du système pénitentiaire en Haïti. Une expérience passionnante, mais aussi désespérante, car tout le travail entrepris a été détricoté par la suite. Ce n'est pas toujours facile d'accepter de voir ainsi un ouvrage se défaire. Je retiens aussi surtout de ces années mon expérience à la tête du service juridique du Centre pour la Prévention du crime et la justice pénale des Nations Unies, à Vienne. J'ai été amené à négocier dans ce cadre, la convention dite " de Palerme ", pour la lutte contre la criminalité transnationale organisée. J'ai rédigé à la suite un ouvrage intitulé " Etat de droit et crime organisé " (Dalloz, 2005).

Vous avez co-fondé un centre de recherche sur le droit pénal international à l'Université Toulouse 1 Capitole et vous intervenez régulièrement auprès des étudiants de master. D'où vient cet attachement ?

J'ai fondé ce centre avec Marie-Hélène Gozzi qui est aujourd'hui maître de conférences à l'Université Toulouse Capitole. J'y ai été aussi maître de conférences associé pendant trois ans et y reviens chaque année pour des interventions sur l'action des Nations Unies. Ce n'est pas un hasard. Je garde d'excellents souvenirs de mes études de droit à Toulouse. J'étais un pénaliste dans l'âme et j'ai apprécié que le droit pénal ait à l'époque une large place dans la scolarité. J'ai eu des enseignants de niveau exceptionnel dans ce domaine notamment Roger Merle ou Gabriel Roujou de Boubée, qui m'ont beaucoup marqué. Je me souviens aussi des remarquables cours de droit comparé de Gabriel Marty, que j'ai eu comme professeur, dès mon arrivée à l'université, en 3ème année de droit après deux premières passées à l'université de Bordeaux. C'était un esprit si ouvert et si brillant. De manière générale, j'ai trouvé à Toulouse une culture d'ouverture juridique qu'on voit peu ailleurs, une culture de discussion, de dialogue, à cheval entre une culture " latine " et la culture de la France du nord, au confluent de plusieurs mondes.



Jean Paul Laborde

Nommé en 2013 directeur exécutif du Comité contre le terrorisme, avec rang de sous-secrétaire général aux Nations Unies, Jean-Paul Laborde, natif d'Auch, est diplômé de l'Université Toulouse 1 Capitole. Œuvrant au sein des Nations Unies depuis 18 ans, il s'est consacré pour l'essentiel à la lutte contre le terrorisme, en particulier en tant que directeur de **l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme**, puis comme conseiller interrégional à **l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**. Il a mené également une carrière de haut niveau au sein du système français de justice pénale, notamment en tant que juge à la Chambre criminelle de la Cour de cassation, chef du Service national d'inspection des prisons, et procureur de la République.





Le Comité contre le terrorisme

Imaginé au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, le **Comité contre le terrorisme** a été officiellement créé auprès du Conseil de Sécurité des Nations Unies en 2004. Sa mission principale est de renforcer les capacités de lutte des Etats contre le terrorisme. La Direction exécutive comprend une quarantaine de fonctionnaires, principalement des juristes. Elle évalue les actions menées par les Etats, leur fournit une assistance technique et diffuse les meilleures pratiques. La Direction mène en particulier des études sur les circuits de financement du terrorisme, le contrôle des frontières, le trafic d'armes, et les aspects relatifs aux droits de l'homme. Plus largement, elle est chargée de veiller à l'application de la résolution **1373** adoptée suite aux attentats de 2001.



Actualité

A l'automne 2014, **un projet de loi** renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme est en cours de discussion à l'Assemblée Nationale.

[ANNUAIRE](#) | [CONTACTS](#) | [MENTIONS LÉGALES](#) | [PLAN DU SITE](#)

[Magazine UTIC' }}; }};](#)

